



SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

# NE POLLUEZ PAS LES RIVIERES !



© vsa

Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ?

## **Pour ne pas polluer les cours d'eau, il ne faut rien jeter dans les grilles de route et les caniveaux**

Les bouches ou grilles d'égout portent très mal leur nom. Leur appellation pourrait effectivement faire penser que ces éléments de voirie sont raccordés à des stations d'épuration. Ce n'est pourtant que rarement le cas. Les eaux sales et les petits déchets que l'on jette dans le caniveau, la bouche ou la grille de route finissent le plus souvent directement dans la rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes, pouvant occasionner la mort de poissons. Les communes et le Canton s'engagent pour informer la population.

Les réseaux sont appelés séparatifs lorsque les eaux usées et les eaux non polluées sont évacuées séparément dans des collecteurs distincts, les premières vers la STEP, les secondes vers le cours d'eau. Ils présentent l'avantage d'une meilleure maîtrise des débits et concentrations d'eaux polluées arrivant à la STEP et permettent de ne rejeter dans les cours d'eau que des eaux propres, à condition toutefois que personne ne jette des déchets ou des eaux sales dans les grilles d'eau de pluie. Une étude a montré qu'un seul mégot contenait suffisamment de poison pour tuer la moitié des petits poissons mis dans un litre d'eau en seulement 96 heures.

Il existe des polluants très toxiques pour la faune et la flore aquatique:

- L'eau de Javel utilisée pour nettoyer les toits ou les terrasses;
- Les produits de nettoyage utilisés par exemple pour laver sa voiture ou son vélo;
- Les produits phytosanitaires;
- La peinture (attention à ne pas jeter l'eau dans une grille après avoir lavé ses pinces);
- Le ciment employé pour les petits ou grands travaux.

Dans le Canton de Fribourg, 2/3 des surfaces en zone à bâtir sont reliées à un réseau séparatif, 1/3 à un réseau unitaire. La probabilité que les déchets jetés dans une grille de route ou dans un caniveau finissent dans le cours d'eau le plus proche est très grande. **Il ne faut donc jamais jeter des déchets ou des liquides dans les grilles de route ou dans les caniveaux.** Par ailleurs, le fait de jeter ou d'abandonner de petites quantités de déchets dans les espaces publics ou à proximité est interdit et sanctionné par une amende d'ordre. (Source Etat de Fribourg)